

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1er signataire **Birbaum Thomas**

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

PLR / Doval Manuel

Signature du Chef(fe) de groupe

Signature du Président

Titre

Amélioration de l'accès routier aux Neyres (secteur Vers-Ensier)

Texte de l'intervention

L'accès routier au village des Neyres se fait au secteur Vers-Ensier, au carrefour de la route de Morgins avec la route des Neyres. Cet axe routier, qui relie Monthey à Troistorrents, est fortement fréquenté. Pour l'année 2023, c'est une moyenne de près de 12'000 véhicules par jour, (trafic journalier moyen annuel par jour) relevé par le poste de comptage (ZS ID 668) de l'OFROU, qui circulent sur cet axe (H201) (Comptage suisse automatique de la circulation routière CSACR). Pour le mois de février 2023, c'est même un pic de 16'000 véhicules TJM par samedi qui est relevé! Ce chiffre est même plus élevé que le passage à la douane de St-Gingolph.

La charge de trafic importante sur cet axe rend difficile, pour les habitants des Neyres souhaitant se rendre en plaine, le passage du carrefour Route des Neyres à Route de Morgins. A l'inverse, pour les automobilistes souhaitant se rendre aux Neyres depuis Troistorrents, le croisement avec la voie inverse qui monte la route est également difficile. Il reste évident que la vitesse des véhicules venant en sens adverse est un facteur compliquant les accès, néanmoins les aménagements routiers dans ce secteur doivent également être améliorés afin d'optimiser les croisements.

En outre, la forte croissance démographique du village des Neyres, conséquence des nombreux projets immobiliers s'y développant, implique une réflexion pour le futur de ses accès. De plus en plus d'habitants viendront s'y installer et, en parallèle, de plus en plus de véhicules empruntent la route de Morgins. En 2022, le nombre de véhicule TJM était de 11'900. Si des mesures d'aménagement ne sont pas pris en conséquence de ces faits et données, il est évident que l'accès routier aux Neyres deviendra obstrué, ou en tout cas fortement impacté, lors de certaines heures. Les axes concernés H201 et VS313 touchent plusieurs collectivités, une discussion avec ces partenaires est nécessaire.

Conclusion

Le groupe PLR, par le présent postulat, demande au Conseil municipal d'étudier une amélioration de l'accès routier aux Neyres (secteur Vers-Ensier).

Collombey-Muraz, le 22 avril 2024

1^{er} signataire : *Toirbaum*